



Fédération Française d'Aquariophilie

Pour la protection de la biodiversité des écosystèmes aquatiques par la pratique éthique et raisonnée de l'aquariophilie
Reconnue d'utilité publique - Titulaire de l'agrément ministériel jeunesse et éducation populaire

Dotation fédérale en faveur de l'élevage de conservation ex situ

Les aquariophiles ont toujours été acteurs de la conservation des espèces aquatiques qu'elles soient marines ou dulçaquicoles. La Fédération Française d'Aquariophilie a déjà participé activement et financièrement à une opération de réimplantation corallienne dans l'archipel des Rajah-Ampat, en collaboration avec l'association indonésienne KKBI. Elle réaffirme son engagement pour la sauvegarde d'espèces aquatiques en danger en créant une « dotation élevage ex situ » annuelle d'un montant total de 1 000 € destiné à encourager la maintenance, avec reproduction ex situ, d'espèces en danger.

Conditions

Dans ce règlement, sont désignés comme éleveurs les associations fédérées au minimum depuis l'année précédant celle de la demande ainsi que leurs membres nominativement déclarés auprès de la Fédération.

La dotation (1 000 € au total) pourra être attribué chaque année à deux éleveurs maximum.

Les éleveurs peuvent prétendre à bénéficier de la dotation en maintenant et reproduisant les espèces d'eau douce et d'eau de mer classées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) :

- Éteinte (EX) ;
- Éteinte à l'état sauvage (EW) ;
- En danger critique (CR)
- En danger (EN)

Les contrôles

Les personnes/associations recevant une dotation s'engagent envers la Fédération à :

- Accepter le contrôle de la Fédération :
 - Pour les particuliers, la Fédération pourra mandater le Président de l'Association de l'éleveur ou un membre du Conseil d'administration fédéral ;
 - Pour les associations, la Fédération pourra mandater un membre du Conseil d'administration fédéral ;
- Faire mention de l'aide apportée par la Fédération dans toutes publications, quelle qu'en soit la forme, concernant l'élevage faisant l'objet de la dotation.
- À la fin de l'année dans laquelle il a reçu la dotation le bénéficiaire s'engage à faire parvenir à la Fédération une synthèse de l'activité concernant l'espèce sauvegardée.

Choix des dossiers

Les demandes seront effectuées à partir d'un formulaire fourni par la Fédération.

Une commission, dont la composition est fixée par le Conseil d'administration fédéral, présélectionnera les dossiers et les communiquera au C.A. qui effectuera la sélection définitive.

Les demandes doivent parvenir à la commission de présélection au plus tard le 30 novembre. La décision définitive sera prise par le Conseil d'administration fédéral lors de sa réunion d'hiver, courant janvier.

Remise de la dotation

Le (s) bénéficiaire (s) ne recevront la dotation qu'après remise d'un dossier écrit présentant l'élevage avec quelques photos et/ou une/des vidéos ainsi que l'autorisation de publication dans les revues de la FFA et de ProNaturA France.

Reconduction de la dotation

La dotation ne peut être versée à un même éleveur ou à une même association que pour une année et ne peut être reconduite les 2 années suivantes (soit une dotation possible tous les 3 ans)

Chaque année, lors de sa réunion d'été (courant juin), le C.A. étudiera la reconduction de la dotation pour l'année suivante.

Acceptation du règlement

Tout éleveurs présentant un dossier et tout éleveur bénéficiant de la dotation s'engage à respecter strictement ce règlement et à accepter sans restriction les décisions du Conseil d'administration fédéral.



Fédération Française d'Aquariophilie

Pour la protection de la biodiversité des écosystèmes aquatiques par la pratique éthique et raisonnée de l'aquariophilie
Reconnue d'utilité publique - Titulaire de l'agrément ministériel jeunesse et éducation populaire

Dotation fédérale en faveur de l'élevage de conservation ex situ

Particulier

Ne peuvent prétendre à l'attribution de cette dotation que les membres déclarés nominativement auprès de la Fédération par une association affiliée depuis l'année précédant celle de la demande

Prénom – Nom			
Adresse			
Adresse mail		Téléphone	
Membre de l'Association			

Espèces maintenues et reproduites

Nom scientifique	Classification UICN

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve le règlement de la dotation de la Fédération Française d'Aquariophilie et autorise la publication du dossier présentant l'élevage dans les publications de la FFA et de ProNaturA France.

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, dossier certifié exact et sincère »

Dossier à retourner à : **secrétariat général FFA 11, allée des Pins 24130 LA-FORCE - ffa@fedeaqua.org**- accompagné des documents prouvant la licéité de l'acquisition des animaux : permis d'importation, attestation de cession ...



Fédération Française d'Aquariophilie

Pour la protection de la biodiversité des écosystèmes aquatiques par la pratique éthique et raisonnée de l'aquariophilie
Reconnue d'utilité publique - Titulaire de l'agrément ministériel jeunesse et éducation populaire

Dotation fédérale en faveur de l'élevage de conservation ex situ

Association

Ne peuvent prétendre à l'attribution de cette dotation que les associations affiliées depuis
l'année précédant celle de la demande

Association			
Représentant			
Adresse			
Adresse mail		Téléphone	

Espèces maintenues et reproduites

Nom scientifique	Classification UICN

Je soussigné, Président de l'association, déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve le règlement de la dotation de la Fédération Française d'Aquariophilie et autorise la publication du dossier présentant l'élevage dans les publications de la FFA et de ProNaturA France.

Signature précédée de la mention manuscrite « *lu et approuvé, dossier certifié exact et sincère* »

Dossier à retourner à : **secrétariat général FFA 11, allée des Pins 24130 LA-FORCE - ffa@fedeaqua.org**- accompagné des documents prouvant la licéité de l'acquisition des animaux : permis d'importation, attestation de cession ...



Fédération Française d'Aquariophilie

Pour la protection de la biodiversité des écosystèmes aquatiques par la pratique éthique et raisonnée de l'aquariophilie
Reconnue d'utilité publique - Titulaire de l'agrément ministériel jeunesse et éducation populaire

Dotation fédérale en faveur de l'élevage de conservation ex situ

Description de l'élevage ou du projet d'élevage (objectif, fondement scientifique ...)

Description de l'installation d'élevage et des moyens techniques mis en œuvre



Fédération Française d'Aquariophilie

Pour la protection de la biodiversité des écosystèmes aquatiques par la pratique éthique et raisonnée de l'aquariophilie
Reconnue d'utilité publique - Titulaire de l'agrément ministériel jeunesse et éducation populaire

Dotation fédérale en faveur de l'élevage de conservation ex situ

Espèce concernée par la demande		Origine de la population	
Identité du (des) éleveur (s)			
Nombre de couples reproducteurs		Nombre de bacs consacrés à cet élevage	
Nombre de femelles supplémentaires		Volume total des bacs consacrés à cet élevage	I.
Nombre de mâles supplémentaires			
Commentaires :			

Date, nom et signature du demandeur